

INVITATION

Mesdames et Messieurs, Chers adhérents,
Forestiers, Professionnels, Habitants du territoire et sympathisants.

Vous êtes conviés à la deuxième Assemblée Générale ordinaire de l'AMAF-Médoc qui aura lieu le :

Samedi 3 décembre 2022 à 9h à la salle des fêtes du Temple (quartier la Lebade)

Ordre du Jour

- **9h Accueil, signature feuille de présence et adhésion**
- Bilan financier
- Election du tiers des membres du conseil d'administration : Le tiers sortant se compose de : Martine Arnaud, Dominique BLANC, Renaud CHEIN, Jean Marie DEYNAT, Jérôme DEPART, Didier DEYRES.
- **10h30 Accueil des personnalités invitées**
- Rapport Moral du Président : Motif et objet de l'association : opposition au projet, comité de vigilance, enjeux, plan d'action...
- Rapport d'activité de l'année et projets à venir
- Vote du moratoire
- Débat
- **Vers 12h-12h30 Vin d'honneur**

Notre 1^{ère} AG en septembre 2021 a connu un grand intérêt et suscité une mobilisation importante des adhérents et des élus.

Lors de la concertation instaurée par BX Métropole au dernier trimestre 2021, par ses nombreuses contributions, l'AMAF a été reconnue comme un interlocuteur incontournable. De nombreuses questions ont été posées par les adhérents et par le bureau de l'association, certaines sont restées sans réponses ou avec des réponses incomplètes. Cela a conduit l'AMAF à demander une analyse critique du rapport du BRGM par un géologue indépendant. Cette étude est importante car elle a relevé des erreurs techniques qui ont faussé les résultats et conduit à une conclusion erronée. Le résultat de cette étude conforte nos inquiétudes : une répercussion notable du champ captant sur la nappe superficielle, avec un abaissement significatif de son niveau, préjudiciable pour la forêt (pompages prévus par 14 forages dans l'oligocène sur Saumos et Le Temple, pour 10 millions de m³ par an).

Cette année la sécheresse a contribué à l'éclosion de grands incendies. Nous le redoutions tous. Saumos à son tour a fait la Une des journaux : Le 12 septembre notre forêt s'enflamme, trois jours d'enfer, le feu encercle Saumos et court vers Ste Hélène. Après plus de 15 jours de lutte avec les

pompiers venus de partout, les vies sont épargnées, les maisons presque toutes sauvées mais la forêt ... sacrifiée ?! ; c'est un paysage de désolation. Beaucoup de nos adhérents sont sinistrés, parmi eux les membres des DFCI ou bénévoles n'ont pas ménagé leur peine, mais sont amers.

Nous avons tous pris un coup sur la tête mi-septembre, mais nous voulons une forêt vivante. Il nous faut repartir, regrouper nos forces. Le champ captant va encore fragiliser l'écosystème forestier. La forêt ne doit pas être sacrifiée.

Venez nombreux à cette assemblée générale du 3 décembre 2022 à 9h à la salle des fêtes du TEMPLE.

NOUS COMPTONS SUR VOUS TOUS !

Le Président de l'AMAF-Médoc :
Michel ROBERT



Pour le renouvellement des cotisations et pour les personnes qui souhaitent soutenir notre action

Ils peuvent participer en adhérant par une cotisation

- 30 € propriétaire de moins de 100 ha
- 60€ propriétaire de plus de 100 ha et groupements forestiers
- A partir de 10€ pour les membres bienfaiteurs et sympathisants non-forestiers

Ci-joint, un bulletin d'adhésion ou de renouvellement à préparer avant l'AG (en privilégiant les chèques)

Et un pouvoir si vous n'êtes pas disponible, à renvoyer avant le 31-11-22

POUVOIR

Je soussigné ,membre de l'association AMAF – Médoc, empêché d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale de l'AMAF Médoc qui se tiendra le 3 décembre 2022, déclarer donner pouvoir à M/Mmepour voter en mon nom au cours de ladite réunion

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

AMAF MEDOC

Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc

BULLETIN D'ADHESION 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune principale de l'activité :

- Déclare adhérer à l'***AMAF MEDOC*** et en accepter les statuts
- Verse une cotisation annuelle (2023) :
 - 30 € propriétaire < 100 ha
 - 60 € propriétaire > 100 ha - groupement forestier – entreprise
 - 10 € ou plusMembre bienfaiteur, sympathisant non forestier

Fait à Le

Signature

AMAF MEDOC

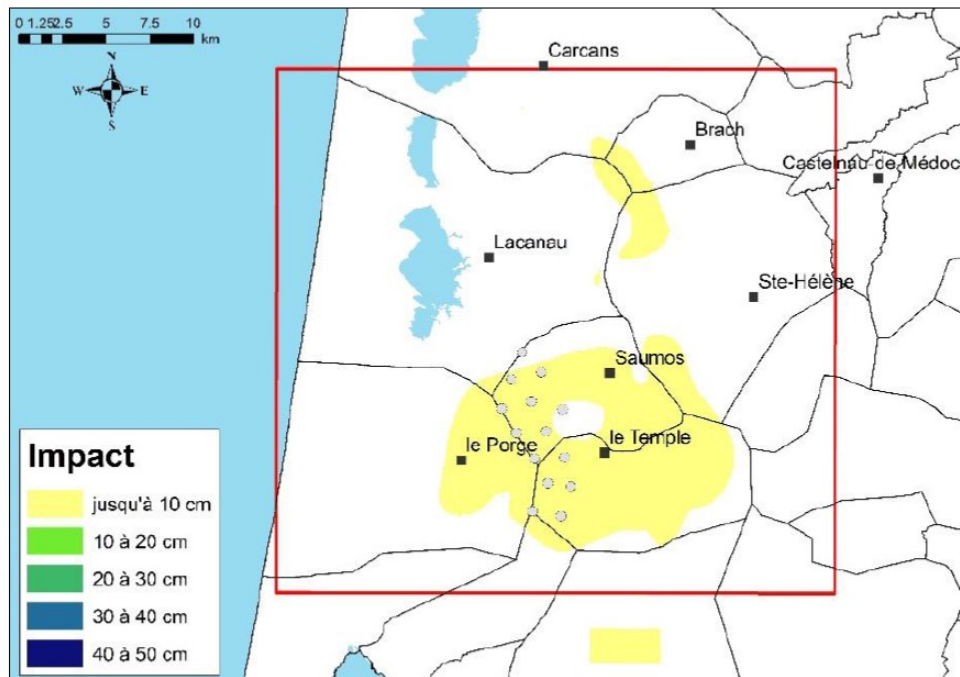
Adresse : Mairie de Le Temple – 18, route du Porge - 33680 LE TEMPLE

Email : amaf.medoc@gmail.com

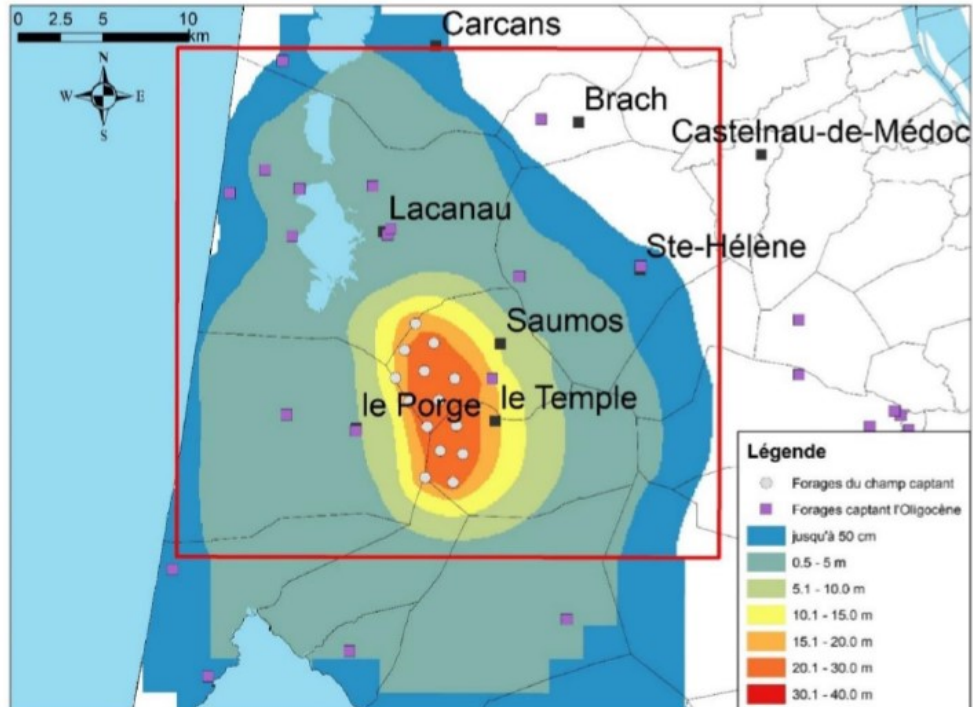
Association déclarée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc – JO du 23/02/2021

Cartographie

Selon le BRGM rapport du 3 mars 2021



Configuration finale retenue du champ captant
nappe superficielle



zone d'impact sur les forages d'eau potable actuels : nappe profonde

Et selon le rapport de Bécheler Conseil, la nouvelle zone d'impact supposées de la nappe superficielle puisque l'impact sera important partout où il y aura un impact sur la nappe profonde